JOURNAL POUR TOUS

Administration et Rédaction :
Rue de la Tour-Maîtresse, 7
GENÈVE

Sermon hebdomadaire du Pasteur Russell

ABONNEMENTS :
Un an (Etranger) Fr. 4.50
Un an (Suisse) » 3.50
Paraît chaque dimanche

C'est une erreur de croire qu'il est assez tôt de se repentir sur son lit de mort.

L'on ne peut se débarrasser des péchés d'une vie par le moyen d'une seule prière.

SOMMAIRE. — *L'idée qu'il suffit de se repentir sur son lit de mort pour aller au ciel a encouragé les pécheurs à rester dans le mal. — C'est une erreur de croire que le meurtrier impénitent va aux tourments éternels, tandis que l'assassin qui adresse à Dieu une prière sur son lit de mort va au ciel, dans la gloire. — C'est une virgule mal placée qui, avec d'autres erreurs, nous a conduits à cette croyance absurde.*

TEXTE. — «Je te le dis en vérité aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis» (non pas, je le dis en vérité, aujourd'hui tu seras, etc.). — Luc 23 : 43.

Parmi les paroles du Maître, il en est peu qui aient été aussi mal comprises que celles-là et qui aient produit un si mauvais fruit.

Une pensée absurde.

On a la croyance que le brigand est allé au paradis le jour de sa mort, parce qu'on croit aussi que les pécheurs en mourant vont en enfer. Les personnes qui sont sous la crainte inspirée par cette fausse doctrine ne peuvent pas être blâmées si elles désirent échapper à l'influence de cette erreur. Comme celui qui se noie cherche à se retenir même à un brin de paille, ceux qui espèrent quelque bonne chose pour leurs parents morts se cramponnent aussi à cette fausse doctrine ; ils aiment entendre le récit du brigand sur la croix, pensant que leurs chers défunts auront eu comme lui un moment de repentir avant leur mort, qu'ils auront pu dire : Jésus, pardonne-moi, et qu'aussitôt après, ils auront eu le bonheur d'être transportés dans le paradis. Cette idée absurde, leur espérance et leur affection pour leurs bien-aimés morts, tout cela s'embrouille dans leur esprit.

Je me souviens d'avoir présidé une fois un service funèbre et d'avoir été interrompu par les sanglots de la veuve du défunt. Cet homme avait été tué d'un coup de feu par un assassin dans une région minière très éloignée ; il n'était pas membre d'une église et était loin d'être un saint ; sa pauvre femme pleurait, à ce que j'appris plus tard, parce qu'il n'avait pas eu un moment pour réfléchir, pour demander pardon à Dieu, et de ce fait gagner le paradis.

Qui pourrait blâmer la pauvre femme d'avoir un raisonnement si absurde ? N'avait-elle pas reçu ces enseignements par le moyen de la chrétienté ? Ne lui avait-on pas fait espérer qu'elle et son mari auraient la chance d'avoir un moment pour se repentir avant d'expirer ? C'est une honte de penser qu'une fausse conception comme celle-là ait empêché des gens de faire la paix avec Dieu dans leur jeunesse.

La repentance est une bonne chose.

Je ne voudrais pas être mal compris ; je ne dissuaderais jamais quelqu'un de se repentir sur son lit de mort ni à aucun autre moment ; je voudrais simplement que chacun comprît qu'il existe des lois divines justes qui sont immuables et ne nous permettent pas de penser qu'il y a quelque part un enfer plein d'infortunés, morts subitement sans avoir eu l'occasion de se repentir ; Il n'existe pas, d'autre part, un ciel rempli d'heureux meurtriers, de voleurs et de vagabonds qui furent transportés dans la gloire sans avoir subi un changement dans leur cœur et leur caractère, mais qui sont là simplement pour avoir adressé à Dieu occasionnellement une prière. « Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi » Celui qui sème le péché dans sa vie, et qui est indulgent à l'égard de ses propres fautes, ne moissonnera pas la gloire, l'honneur et l'immortalité, mais des dispositions encore plus mauvaises que celles qu'il possédait à sa naissance.

La prière du brigand sur la croix.

Ne croyons pas que le brigand mourant demanda à aller au ciel avec Jésus en récompense de quelques paroles aimables qu'il avait adressées au Sauveur ; c'est aussi une erreur de croire que Jésus pensait aller au ciel ce même jour. Jésus n'alla pas au ciel ce jour-là, il alla dans l'enfer de la Bible, dans le hadès ou shéol, c'est-à-dire la tombe ; il y resta, mort, jusqu'au troisième jour ; alors Dieu le ressuscita d'entre les morts par sa puissance. Ce fut le troisième jour, lors de sa résurrection, qu'il apparut à Marie et lui dit : « Je ne suis pas encore monté vers mon Père. » — Jean 20 : 17.

La Bible nous dit que le paradis fut perdu à cause du péché d'Adam, il y a six mille ans, et qu'il sera rétabli, parce que Jésus donna sa vie pour racheter l'homme ; c'est pendant les mille ans du règne messianique que le paradis sera restauré. Il n'existait pas de paradis au temps où Jésus mourut ; le Sauveur ne pouvait donc pas dire au brigand qu'il serait avec lui dans le paradis ce jour-là. Ce que Jésus voulut dire, c'est qu'un jour il serait Roi. Les brigands avaient entendu Pilate lui demander : « Es-tu le roi des Juifs ? » Ils avaient entendu Jésus lui répondre : « Je suis né pour cela », mais il avait ajouté : « Mon royaume n'est pas de ce monde » ou de cet âge.

Le brigand pensa qu'il avait peut-être devant lui le Messie, le Roi d'Israël ; il ne pouvait pas comprendre les circonstances de cette heure sombre, mais il défendit Jésus et, avec une lueur d'espérance, il lui dit : Seigneur, « souviens-toi de moi, quand tu viendras dans ton règne », en d'autres termes, je crois que tu es un Roi et que, d'une manière ou d'une autre, tu auras un Royaume ; j'ai assez de foi en toi pour te demander d'accorder, à un pauvre brigand comme moi, une bénédiction lorsque tu seras entré en possession de ce Royaume.

Une virgule mal placée par les traducteurs.

La réponse de Jésus devrait être examinée avec soin. Jésus voulut dire : Pauvre homme, je tiendrai compte de tes paroles ; lorsque mon Royaume sera établi, je me souviendrai de ta bonté et je te récompenserai. Bien que je passe par ce jour sombre, je suis véritablement Roi ; ces expériences me sont nécessaires pour me permettre d'entrer dans mon Royaume. « Je te le dis en vérité aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis ».

La fausse compréhension de ces paroles est venue par le fait que les traducteurs ont mal placé la virgule, n'ayant pas bien saisi le sens de la phrase. La ponctuation a été adoptée dans les langues modernes pour faciliter la compréhension des choses écrites ; il ne se trouve pas de ponctuation dans les manuscrits originaux. Les traducteurs placèrent la virgule où ils pensèrent qu'elle devait être, mais évidemment ils commirent là une grave erreur. Il est tout à fait illogique de penser que Jésus alla au paradis puisque, trois jours après, il dit lui-même n'être pas encore monté vers le Père céleste ; d'autre part, nous savons que le paradis ne sera établi sur la terre qu'après la seconde venue de Christ, lors de son règne millénaire. — Apoc. 21 : 4, 5.

Si nous plaçons la virgule après le mot aujourd'hui, comme nous l'avons fait, ce passage s'accorde avec tous les enseignements de la Bible. Ces paroles, ainsi que toutes les Ecritures, bien comprises, ne laissent pas un doute : une prière, adressée à Dieu, un moment avant la mort ne changera pas les destinées éternelles d'un homme.

Les deux brigands dans l'enfer de la Bible.

Revenons-en à la Bible ; débarrassons-nous des doctrines insensées ; comprenons qu'un individu mort est bien mort, selon les affirmations de la Bible. « Que ses fils soient honorés, il n'en sait rien ; qu'ils soient dans l'abaissement, il l'ignore ». « Il n'y a ni œuvre, ni pensée, ni science, ni sagesse dans le séjour des morts (shéol, hadès), où tu vas », où tous vont. — Job 14 : 21 ; Eccl. 9 : 10.

Rien dans la Bible, d'autre part, ne fait comprendre que l'homme meurt comme l'animal. Il n'y a pas, pour la bête, d'espoir d'une vie future, mais, pour les humains, la Bible donne les promesses formelles d'une vie future. « Il y aura une résurrection des justes et des injustes ». « Tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'homme et en sortiront ».

La Bible nous dit qu'il n'y aurait pas de résurrection des morts, si Christ n'avait pas racheté la vie des humains par le sacrifice de sa propre vie. Dès la création du monde, Dieu se proposa de ressusciter les humains qui mourraient et de désigner Jésus pour être « l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde ». Puisque la mort est venue par un homme (Adam), c'est aussi par un homme qu'est venue la résurrection des morts », « mais chacun en son rang ». — 1 Cor. 15 : 21-23.

Jésus, nous disent les Ecritures, fut le premier qui ressuscita des morts qui fut complètement délivré de la puissance de la mort. Lazare, la

fille de Jaïrus, et d'autres, ne furent pas complètement ressuscités, mais ils furent simplement ressuscités pour un certain temps. Ils s'endormirent de nouveau et ils auront, au temps marqué par Dieu pour eux, l'occasion de ressusciter.

Selon la Bible, l'Eglise ressuscitera la seconde dans l'ordre ; ses membres obtiendront la nature spirituelle, comme Jésus. Les apôtres désiraient avoir part à la résurrection du Maître, c'est pourquoi aussi ils avaient part à son sacrifice et à sa mort. « Si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui ». — 2 Tim. 2 : 11.

Après l'Eglise, aura lieu la résurrection des anciens dignitaires, dont Jean-Baptiste fut le dernier. Paul fait allusion à leur résurrection dans Héb. 11, lorsqu'il dit que Dieu a « en vue quelque chose de meilleur pour nous (l'Eglise), afin qu'ils ne parvinssent pas sans nous à la perfection ».

„Chacun en son rang".

L'apôtre Paul dit que, dans la résurrection, chacun sortira du tombeau en son rang (dans son troupeau ou sa compagnie). Lorsque le temps sera venu pour la résurrection de la génération qui crucifia Jésus, il est probable que les deux brigands se relèveront d'entre les morts à peu près dans le même temps ; tous les deux recevront les bénédictions rachetées pour eux par la mort du Rédempteur ; la vérité leur sera enseignée et ils seront aidés à sortir de l'ignorance, de la superstition et de l'aveuglement par le moyen de châtiments, de coups de verge et de récompenses ; s'ils le veulent, ils arriveront à la perfection humaine perdue par Adam et rachetée par Jésus.

Il y aura cependant une différence entre l'état de l'un et l'état de l'autre brigands ; les deux seront pourtant en paradis, car le monde entier sera un paradis. Le brigand endurci est probablement né dans des conditions moins favorables et eut un plus mauvais entourage que l'autre dans la vie. L'Eternel, le Juge suprême, seul, peut juger jusqu'à quel point il est excusable et quel est le châtiment qu'il mérite.

Le brigand repentant sera dans des conditions beaucoup plus favorables, non seulement parce qu'il adressa au Maître des paroles aimables dans ses heures de tribulation, mais aussi parce que ces paroles prouvaient qu'il avait le cœur moins dur, plus juste que son compagnon. D'autre part, selon la promesse du Seigneur, nous nous en souvenons, toute bonne action faite à lui-même ou à l'un de ses disciples aura sa récompense. Une telle sympathie de la part de cet homme, faisait voir que son cœur n'était pas loin du Royaume, c'est pourquoi une bénédiction spéciale lui sera accordée en récompense de sa bonne action ; car Dieu reconnaît les bons principes du caractère.

La miséricorde de Dieu est immense comme l'océan.

Certaines personnes peuvent difficilement croire que Dieu ait préparé un avenir pour une grande partie des humains. On a généralement l'impression que les destinées éternelles des hommes sont réglées à la mort. Les seules paroles qu'on puisse citer pour appuyer cette idée sont : « Si un arbre tombe, au midi ou au nord, il reste à la place où il est tombé » (Eccl. 11 : 3). Il est bien certain que l'arbre tombé ne peut pas de lui-même se relever, et que l'homme tombé dans la mort est dans le même cas, il resterait dans le sépulcre éternellement si Dieu, selon ses plans, n'avait pas décidé de le ressusciter par Jésus-Christ.

Certaines personnes n'ayant pas pu croire qu'on pouvait échapper complètement, par le moyen d'une prière, au châtiment que mérite le péché, ont passé à l'autre extrême et ont pensé qu'il n'y avait pas de pardon après la mort. Pourquoi cette croyance est-elle si enracinée dans l'esprit des gens ? C'est parce qu'on leur a enseigné que les destinées des humains sont réglées à la mort, qu'en passant de l'autre côté du voile, le mort est porté, soit en enfer, soit dans le purgatoire, soit dans la félicité du ciel.

Dans la confusion où nous étions, pourquoi, après tout, n'avons-nous pas dit aussi que, pour un temps au moins, chacun sortirait du ciel, de l'enfer ou du purgatoire pour subir un jugement, pour voir si l'on ne se serait pas trompé en mettant celui-ci au ciel, celui-là en enfer et le troisième au purgatoire ? Tout cela est contraire à la raison et à la Bible. Comme nous étions stupides, illogiques !

Tout genou fléchira.

Nous comprenons maintenant que les morts dorment tout simplement jusqu'au matin de la résurrection ; alors tous les morts seront réveillés par Jésus qui mourut pour tous ; nous comprenons qu'aucun changement ne survient dans l'état moral des morts jusqu'au jour de la résurrection. Dieu ne change rien dans ses plans non plus ; Celui qui pardonne nos péchés et les oublie, lorsque nous les confessons est « le même hier, et aujourd'hui, et éternellement » ; il sera donc prêt à pardonner les humains, lorsque, ayant reçu la lumière, ils se repentiront et croiront.

Si un pécheur peut être pardonné au temps actuel, il peut l'être tout aussi bien au temps futur. Si un pécheur reçoit le pardon maintenant, cela ne veut pas dire que Dieu lui enlève complètement le châtiment ou les conséquences du péché, c'est-à-dire la maladie, les souffrances, la mort ; dans l'âge futur, il en sera de même ; les coups de verge ne seront pas épargnés aux pécheurs. Jésus nous dit positivement que, dans l'âge futur, ceux qui auront péché, ayant la lumière et la connaissance seront punis, « battus d'un grand nombre de coups », tandis que ceux qui ont péché et qui ont peu de lumière seront battus » de peu de coups ». — Luc 12 : 47, 48.

Pour prouver qu'un homme peut tout aussi bien être pardonné dans l'âge futur que dans l'âge actuel, prenons l'exemple des morts que Jésus ressuscita, le fils de la veuve de Naïn, si l'on veut ; nous ne savons pas s'il était un enfant de Dieu, il peut avoir été bon comme il peut avoir été injuste ; le fait d'avoir été ressuscité ne lui empêchait pas d'être pardonné par Dieu après sa résurrection, s'il commettait des péchés et se repentait.

Le but de Dieu en établissant le Royaume messianique, en liant Satan, et en répandant la connaissance de la gloire de l'Eternel, est de donner aux humains une occasion meilleure qu'au temps actuel, de se repentir et de se réconcilier avec Dieu. Aujourd'hui, un petit nombre d'humains favorisés, seuls, peuvent voir, entendre et comprendre. Dans l'ère future, tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, seront amenés à la connaissance de l'Eternel, et de sa bonté ; un jour, tout genou fléchira et toute langue confessera « que Jésus-Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le Père ».

Le jugement durera mille ans.

La Bible enseigne que, tous les humains bons et mauvais, païens et civilisés, descendent, à la mort, dans l'enfer de la Bible, dans le tombeau (le séhol ou hadès) ; nous comprenons que tous attendent là, le matin de la résurrection, dont la seconde venue de Christ fait briller l'aurore ; nous comprenons que jusqu'à présent, un petit nombre de personnes seulement ont eu la lumière et les bénédictions qui réglèrent leurs destinées éternelles, que les vainqueurs de l'âge évangélique seront des êtres spirituels et seront associés avec Jésus dans le Royaume, tandis que les vainqueurs des temps anciens étant aussi les associés de Christ, seront les représentants terrestres du même Royaume. Pour ceux-là seuls, le jugement de Dieu aura été rendu définitivement, à ce moment-là.

Les autres humains, morts dans une ignorance plus ou moins grande de Dieu et des conditions qu'Il pose aux pécheurs désireux d'être acceptés par Lui, seront jugés ou mis à l'épreuve pendant les mille ans du règne messianique. Ceux qui seront dociles et obéissants seront bénis et obtiendront la vie éternelle ; ceux, par contre, qui pécheront ou désobéiront volontairement iront à la seconde mort.

Sodome sera traitée moins rigoureusement.

Jésus dit que les habitants de Sodome et les gens qui entendirent ses prédications, tous reviendront au jour du jugement futur. Jésus affirma aussi que les habitants de Sodome et de Gomorrhe seront traités moins rigoureusement, au jour du jugement, que Chorazin, Bethsaïda et Capernaüm, car, si les habitants de Sodome avaient eu le privilège d'entendre Jésus, ils se seraient repentis sous le sac et la cendre.

D'après les paroles du Maître, nous comprenons combien notre jugement à l'égard du cœur de ces hommes aurait pu être faux. Les habitants de Bethsaïda, Chorazin et Capernaüm assistaient régulièrement aux services divins, dans les synagogues, ils étaient des gens comme il faut, ayant la forme de la piété, bien qu'ils ne possédassent rien ou eussent peu de chose de sa puissance. Ils auront l'occasion d'apprendre à faire le bien, au jour du jugement de mille ans, dans le Royaume du Messie. S'ils le veulent, ils pourront apprendre les leçons qui leur sont nécessaires et obtenir un jour la vie éternelle, mais, comme il leur avait été accordé de grands privilèges dans le passé, les bénédictions futures seront moins grandes pour eux ; c'est pourquoi Jésus dit que les habitants de Sodome seront traités moins rigoureusement qu'eux.

LE PHOTO-DRAME DE LA CRÉATION

à Neuchâtel (Suisse)
— Temple du Bas —
les 25, 26, 27, 28 avril 1917, interprétations faites par le frère Ch. Favre.

Visites du frère F. L. A. Freytag

sous les auspices de la « Tour de garde, société de Bibles et Traités » Genève.

Samedi 28 avril :

Romainmôtier. 8 h. du soir : Réunion.

Dimanche 29 avril :

Yverdon, salle du Château. 9 h. 30 matin: Culte.
Lausanne, 29 avril. 8 h. 15 soir. Conférence.

Sujet : Le fruit de l'humilité c'est la richesse, la gloire et la vie. Au local de l'A.I.E.B., 7, Avenue de Beaulieu.

Publication du Vol. III Etudes des Ecritures en français.

Nous avons déjà reçu un nombre réjouissant de souscriptions aux vol. III ; nous recommandons la souscription à tous ceux qui ont souci de voir cette bonne nourriture servie à la famille de la foi. — Prix de souscription 1 fr. 50 par volume.

Nouvelle édition des Cantiques de Sion.

Nous sommes désireux de recevoir sans tarder les souscriptions de toutes les personnes et des groupes qui désirent avoir des cantiques, car nous ne pourrons publier ces derniers que si les demandes sont suffisantes. Prix de souscription 1 Fr. par numéro, payable d'avance ; envoyer le montant pour la Suisse à notre compte de chèque postal I. 656, en mentionnant le nombre d'exemplaires désirés ; pour l'étranger seulement par mandat postal international.

Quel est le vrai Evangile ?	Brochure	Fr.	—.20
Pourquoi Dieu permit-il le mal ?	»	»	—.20
Le Spiritisme à la lumière des Ecritures	»	»	—.35
L'Etablissement du Royaume de la Justice	»	»	—.25
L'Amour divin	»	»	—.20
La Paix de Dieu	»	»	—.20
Le ministère de l'affliction	»	»	—.20
La prédestination divine	»	»	—.20
Les rétributions divines	»	»	—.20

Les sermons du Pasteur RUSSEL, paraissant chaque semaine.
Abonn. d'un an payable d'avance, Le Journal pour Tous,
Etranger Fr. 4.50
Suisse » 3.50
Journaux gratuits sur demande.

F. L. A. FREYTAG, gérant responsable, Rue de la Tour-Maîtresse 7 Genève, Suisse